



COTE D'AZUR PROPERTIES

www.cotedazurproperties.fr

TARIF DES HONORAIRES

HONORAIRES DE TRANSACTION (Immeubles et fonds de commerce) :

Pour un prix de vente inférieur à 140 000 € TTC :

- 8% TTC du prix de vente avec un minimum de 5 400 € TTC

Pour un prix de vente compris entre 140 000 € TTC et 300 000 € TTC :

- 7% TTC du prix de vente

Pour un prix de vente supérieur à 300 000 € TTC : • 6% TTC du prix de vente

HONORAIRES DE MISE EN LOCATION :

À la charge du locataire, selon décret du 1/08/2014 (Art. 1 et 2) :

Pour frais de visites, constitution du dossier de location et rédaction du bail :

- 13 €/m² dont 10 €/m²

Pour réalisation de l'état des lieux :

- 3 €/m²

À la charge du propriétaire : • 1 mois de loyer hors charges

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE LOCAGESTION (hors assurance Loyers Impayés) :

- Mission simplifiée : 6 % TTC mensuel
- Mission complète : 8 % TTC mensuel

Tous les versements ou remises faits au titulaire de la carte transaction immeubles et fonds de commerce doivent être immédiatement mentionnés sur un registre dit « de la loi du 2/11/70 » conforme au modèle fixé par arrêté conjoint du Garde des Sceaux et du Ministre de l'Economie et des Finances (art. 98)

2 Bd Carlone
06200 Nice
Tel 0489749000
Siret 828 859 504 00015
www.cotedazurproperties.fr